

	<b>Ville de Vitré</b> Service Direction Générale	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	
	<i>Compte rendu de la séance          du 25.06.2015</i>		
Date : 30.06.2015	Nombre de pages : 19	Fichier : CR/CM2015.06.25	
Rédigé par : Véronique GERGAUD		Validé par : Jocelyne CAYE	
<p>L'an deux mille quinze, le 25 juin, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le 18 juin deux mille quinze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;"><b>Étaient présents :</b></p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, Mme DUCHESNE, M. MAISONNEUVE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoints au Maire, Mme CHEHABEDDINE, Mme CLOAREC, M. BESNARD, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme PRACHT, Mme LÉBOUC, M. PASQUER, Mme MOUCHOTTE, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON, Mme MARTIN, M. TRAVERS, Mme GUERMONT, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, Mme TROPÉE, M. UTARD, M. MORIN, Mme BAUDOUIN, M. COIGNARD, conseillers municipaux.</p> <p>Étaient absents excusés :</p> <p>M. LEBRY, Adjoint au Maire, ayant donné son pouvoir à Madame CHARLOT,          M. Le MIGNANT, Conseiller municipal ayant donné son pouvoir à Monsieur MOREL,          Monsieur LEONARDI, conseiller municipal ayant donné son pouvoir à Madame MATHIEU.</p> <p><i>Madame TROPÉE a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.</i></p> <p><u>Diffusion</u> : Le Conseil Municipal et les chefs de services.</p>			

## DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
1.1	Marchés publics - Travaux d'entretien et de mise aux normes au musée des Rochers à Vitré – Lot 3 : Peinture – avenant 1	Avenant n°1 au marché n° 2015/050 passé avec la Société FERREIRA RUBIN prenant en compte les modifications mentionnées ci-après : texture sur toile tendue au 1 <sup>er</sup> étage. Le montant du marché est ainsi porté à la somme de 9 331,98€ HT (plus-value de 2 950,00€ HT).
	Marchés publics - Restauration de l'enceinte fortifiée – Lot 4 : menuiserie, serrurerie – avenant 1	Avenant n°1 au marché n° 35/13 passé avec la Société PERRAULT FRÈRES prenant en compte les modifications mentionnées ci-après : nécessitant des travaux complémentaires consistant en la fabrication et la pose d'une grille forgée. Le montant du marché est

		ainsi porté à la somme de 33 808,00€ HT (plus-value de 5 810,00€ HT).
1.1	Marchés publics - Travaux de viabilisation de la ZAC de la Roncinière – Lot 5 : fourniture de bordures granit	Avenant n°1 au marché n° 2014/058 passé avec la Société GRANIT REBILLON VOIRIE prenant en compte la cession du titulaire du marché à la Société GRANITS REBILLON VOIRIE (suite redressement judiciaire). Les autres clauses du marché demeurent inchangées.
1.1	Marchés publics - Travaux d'entretien et travaux neufs sur la voie communale – lot 1 : terrassement, voirie.	Avenant n°1 au marché n° 2014/028 passé avec la Société PIGEON TP prenant en compte les modifications mentionnées ci-après : l'index de révision des prix initial TP 9ter (travaux d'entretien des voiries et aérodromes) est remplacé par l'index TP 08 (travaux d'aménagement et entretien de voirie). Les autres clauses du marché demeurent inchangées.
1.1	Marchés publics - Travaux de viabilisation de la ZAC de la Roncinière – lot 2 : eau potable, génie civil.	Avenant n°1 au marché n° 2014/055 passé avec le Groupement FTPB (mandataire) / FTPB Réseaux, prenant en compte les modifications mentionnées ci-après : l'index de révision des prix initial TP 10a (canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures tuyaux) est remplacé selon les prix concernés par les index : <ul style="list-style-type: none"> <li>- TP 10a (canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux).</li> <li>- TP 12a (Réseaux d'énergie et de communication).</li> </ul> Les autres clauses du marché demeurent inchangées.
1.1	Marchés publics - Travaux de viabilisation de la ZAC de la Roncinière – lot 3 : BT, HTA, éclairage public, gaz.	Avenant n°1 au marché n° 2014/056 passé avec le Groupement FTPB (mandataire) / FTPB Réseaux, prenant en compte les modifications mentionnées ci-après : l'index de révision des prix initial TP 12 (réseaux d'électrification) est remplacé selon les prix concernés par les index : <ul style="list-style-type: none"> <li>- TP 12a (Réseaux d'énergie et de communication).</li> <li>- TP 12b (Eclairage public – travaux d'installation).</li> </ul> Les autres clauses du marché demeurent inchangées
1.1	Marchés publics - désamiantage de bâtiments agricoles à Vitré	Avenant au marché n° 2015/043 passé avec la Société PIGEON ENVIRONNEMENT (35) prenant en compte l'ajout de prestations pour l'évacuation de certains matériaux fibrociment pour un montant porté à la somme de 21 021,30€ HT (avenant en plus-value de 2 195,24€ HT).
1.1	Marchés publics - Travaux d'entretien et de mise aux normes au musée des Rochers à Vitré – Lot	Avenant au marché n° 2015/048 passé avec la Société COUET REMI prenant en compte Les modifications suivantes : annulation du poste 1 – fenêtre chapelle

	1 : Menuiserie.	(moins-value de 5 048,00€ HT) remplacé par un poste solivage en chêne (plus-value de 3 824,00€ HT. Le montant du marché est porté au montant de 44 664,20€ HT.
1.1	Marchés publics - Travaux de couverture : entretien, réparation, autres prestations – avenant N° 1.	<p>Avenant au marché n° 2015/047 passé avec la Société TOURNEUX (35) prenant en compte l'ajout de prix unitaires au bordereau des prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Dépose de toiture existante avec enlèvement des gravats : 14,30€ HT/m<sup>2</sup></li> <li>-Repointage de liteau et de voliges conservés : 3,30€ HT/m<sup>2</sup></li> <li>-Réfection d'arrêtiers : 36,15€ HT/ML</li> <li>-Entourage zinc de souche de cheminée en rénovation compris bande soline en zinc et solin ciment en 2 passes : 751,37€ HT/U</li> <li>-Remplacement des sorties de toit existantes : 1 536,00€ HT/Ens</li> <li>-Habillage de poinçons par épis simple en zinc : 138,75€ HT/U</li> <li>-Raccordement de couverture pour étanchéité entre différentes phases : 26.70€ HT/ML</li> </ul> <p>Les autres clauses du marché et notamment les minimums et maximums annuels demeurent inchangés.</p>
1.1	Marchés publics - Travaux de viabilisation de la ZAC de la Roncinière – lot 1 : terrassements, voirie, assainissement – avenant 1	Avenant au marché n° 2014/054 passé avec le Groupement TPB (mandataire) / PIGEON TP (35) prenant en compte les modifications mentionnées ci-après : ajout de prestations en phase A (parcelle A1). Le montant du marché est porté à la somme de 3 097 112,82€ HT (plus-value de 143 542,42€ HT).
1.1	Marché public – fourniture de véhicules pour la ville de Vitré – Lot 3 : véhicule type break police municipale	Lot 3 déclaré infructueux au regard du budget alloué. Consultation à relancer.
3.3	Domaine et Patrimoine – Location – mise à disposition d'un logement meublé à la « Haie Robert » - avenant 3	Prolongation de la location, à titre précaire, du 1 <sup>er</sup> .06.2015 pour une durée de 6 mois. Loyer 303 €/mois.
3.3	Domaine et Patrimoine – Location – Location de la cellule 2, 4 ter avenue d'Helmstedt à compter du 15.05.2015 à la Société TEXIER – Avenant 1 à la convention du 15.05.2014	Prolongation par avenant 1 de la convention de location du 15.05.2015 au 30.01.2016. Le loyer est fixé à 1900 € HT, le présent loyer est soumis à la TVA en vigueur. Le loyer sera payable mensuellement.
3.3	Domaine et Patrimoine – Location – Résiliation de la location de l'Atelier des Landes faite à Vitré Communauté	Fin de la convention liant la Ville de Vitré et Vitré Communauté du 1 <sup>er</sup> .12.1996 au 30.06.2015.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves foncières / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré – Vallée de la Vilaine &	Autorisation d'occuper et d'exploiter, pour Madame TROTTIN Martine, domiciliée « Le Rocher la Boisardière » à titre précaire, sans possibilité

	route du Bourgneuf – Période du 01/11/14 au 30/10/15. <b>Cette décision annule et remplace celle au nom de TROTTIN Michel du 20/10/2014 (le 9/06/2015).</b>	d'invoquer le statut de fermage, à compter du 1/11/2014 les parcelles situées Vallée de la Vilaine et Route du Bourgneuf, d'une superficie totale de 1ha 90a 81ca moyennant le versement d'une redevance d'occupation fixée à 160,00€ l'hectare, soit la somme totale de 305,30€. Convention en date du 5.06.2015.
3.3	Domaine et Patrimoine - Location – Résiliation mise à disposition logement - résiliation	Fin de la convention de mise à disposition du logement de fonction situé dans l'enceinte du Groupe scolaire Jean Guéhenno, consentie à Madame CHABAUD en sa qualité de professeur des écoles, à compter du 31.05.2015
3.3	Domaine et Patrimoine - Location- mise à disposition d'un logement de fonction – Camping St Etienne	Mise à disposition d'un logement transitoire situé dans le Groupe scolaire Jean Guéhenno de Monsieur EGEA qui sera tenu d'acquitter les frais représentatifs de consommation d'eau, à raison de 75 € par personne et par an. Il sera mis fin à cette occupation dès la remise en service du logement de fonction du camping.
7.10	Finances Locales - Divers – Régie de recettes pour l'encaissement du produit des droits de place au camping municipal – Institution d'un fond de caisse.	Mise en place d'un fond de caisse de 50 € à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2015 pour permettre de rendre la monnaie

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 21 MAI 2015.	<b>Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier Conseil</b>
--	---

<b>134</b>	7.1	Finances publiques – Décisions Budgétaires – Budget Général 2015 DM3	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – <i>Approbation des modifications apportées aux crédits votés 2015.</i>
<b>135</b>	1.2	Service eau – Approbation du rapport du délégataire 2014	<p><b>Pour information du Conseil.</b> Présentation du rapport du délégataire. Le contrat d'affermage est signé avec VEOLIA pour la période allant de 2011 à 2022.</p> <p><b>CA Chehabeddine</b> précise que la moitié de la production d'eau est vendue au Symeval.</p> <p><b>S Davenel</b> précise que les travaux de la station d'eau seront achevés fin novembre, il restera à faire les bassins prévus pour 2016.</p> <p><b>P Méhaignerie</b> s'inquiète du service VEOLIA offert</p>

			<p>aux habitants.</p> <p><b>S. Davenel</b> précise que VEOLIA a conservé sur Vitré le même nombre de personnes, malgré la baisse du contrat 2011. Le service à la population est resté le même.</p> <p><b>P Méhaignerie</b> se félicite de cette information, il explique qu'à l'origine la baisse du contrat correspondait à un projet de centre de formation que VEOLIA souhaitait implanter sur Vitré.</p> <p><b>P Travers</b> demande jusqu'à quand la baisse sera-t-elle effective ?</p> <p><b>S Davenel</b> répond que le contrat court jusqu'en 2022.</p> <p><b>P Travers</b> demande si le contrat prévoit le maintien du prix négocié.</p> <p><b>S Davenel</b> répond que le contrat prévoit une clause de révision indexée sur les salaires du personnel, le prix des produits chimiques et l'indice de l'énergie.</p>
136	1.2	Service assainissement – Approbation du rapport du délégataire 2014	<p><b>Pour information du Conseil.</b></p> <p><b>CA Chehabeddine</b> précise que les travaux d'agrandissement de la station (passage à 31 000 équivalents habitants) sont en cours. Les travaux ont commencé en avril 2015 et devraient durer 2 ans.</p> <p><b>P Méhaignerie</b> s'inquiète de la répartition des eaux usées entre les urbains et les industriels</p> <p><b>S Davenel</b> répond que la répartition est globalement de 50% pour les particuliers et 50% pour les industriels mais que ces pourcentages peuvent être modifiés du fait des activités saisonnières (par exemple l'entreprise DVP en période de préparation des glaces rejette plus)</p>
137	7.1	Budget eau – Décision modificative n°1	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Approbation des modifications apportées aux crédits votés 2015.
138	7.10	Imputation de factures en section d'investissement	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Imputation de diverses factures en section d'investissement comprenant des montants unitaires inférieurs au seuil d'investissement.
139	7.10	Admission en non-valeur de produits communaux (restauration scolaire)	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Le Trésorier principal a proposé l'admission en non-valeur d'une somme de 381.68€ correspondant à des frais de restauration scolaire mais la Commission des finances a souhaité le maintien d'une facture supérieure à 30 € et de deux autres concernant une même famille pour un montant total de 89.90€.
140	7.10	Annulation de titre de recettes - Médiathèque	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Annulation d'un titre : pénalité d'un montant de 15€ : la famille n'est plus

			inscrite à la médiathèque et le montant dû est inférieur au seuil de poursuites par la trésorerie.
141	7.5	Allocation de vétéranse aux anciens sapeurs-pompiers et veuves de sapeurs-pompiers	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Versement de l'allocation de vétéranse aux anciens sapeurs-pompiers et à leurs veuves.
142	7.10	Subvention demandée auprès de la Région	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b> – Demande de subvention auprès du Conseil régional afin d'assurer une partie du financement des actions du Centre Culturel, au titre des années 2015/2016 pour les compagnies « le puits qui parle », « le Ministère », « ubi », Hervé Koubi » et « Théâtre du Rivage ».</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> demande l'évolution du nombre de spectateurs</p> <p><u>Marie-Cécile Duchesne</u> répond que le nombre d'abonnements a augmenté de 307 en septembre dernier, la fréquentation a progressé de 4 500 personnes, du fait notamment de la mise en place d'une nouvelle tarification pour les familles : pass famille.</p> <p><u>Hervé Utard</u> relève cette demande de subvention auprès de la Région prouvant que la Région continue à accompagner les collectivités</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> confirme ses l'augmentation de la subvention de la Région au titre du contrat de Pays et l'obtention des fonds leader.</p> <p><u>Hervé Utard</u> espère que P Méhaignerie saluera ces augmentations</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> réplique que l'aide de la Région était de 50% inférieure aux autres collectivités. La réponse de la Région à ses protestations avait été que la commune n'imposait pas assez. P Méhaignerie estime que pour favoriser l'économie il faut un environnement favorable aux entreprises et aux salariés de ces entreprises et cela passe par des taux d'imposition peu élevés.</p> <p>Il a organisé plusieurs réunions pour mettre en évidence la modification de la donne économique : l'économie du Pays de Vitré est la plus vulnérable de Bretagne car soumise à la concurrence mondiale. Aujourd'hui la Région a pris en compte ces éléments.</p>
143	7.10	Garantie financière Spectacle vivant en Bretagne	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b> – demande d'octroi auprès du « Spectacle Vivant en Bretagne » d'une aide maximum de 3 000 € pour le spectacle « Orphelins » programmé en 2016.</p> <p>Aide supplémentaire de 645 € pour le budget transport à affecter en crédit sur le budget artistique du Centre Culturel.</p>
144	7.10	Gratuité de places de spectacles à destination	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Reconduction de l'offre

		des agents et des élus de la Ville	<p>d'une place gratuite pour la saison 2015/2016.</p> <p><b>Christèle Tropée</b> regrette que les places gratuites mises à disposition du personnel et des élus soient très peu utilisées. Si les personnes ne sont pas intéressées elles peuvent en faire profiter d'autres.</p> <p><b>Hervé Utard</b> signale que certains élus ont fait le choix de payer leur place.</p> <p><b>Pierrick Morin</b> déclare n'avoir pas vu ces places gratuites.</p> <p><b>Pierre Méhaignerie</b> propose de supprimer les places gratuites attribuées aux élus.</p> <p><b>Marie-Cécile Duchesne</b> rétorque que ce serait dommage car cela permet aux élus de se rendre compte du travail effectué.</p> <p><b>Paul Travers</b> signale qu'il a payé ses entrées et qu'il ne souhaite pas de privilège.</p> <p><b>Pierre Méhaignerie</b> demande ce que cela représente financièrement</p> <p><b>M-C Duchesne</b> répond que l'année dernière il y a eu 8 entrées à 7.5 € soit : 60 €.</p> <p>Conclusion : maintien.</p>
145	7.1	Tarifs de la saison culturelle 2015/2016	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b> – Revalorisation des tarifs des spectacles de la saison artistique du Centre Culturel Jacques Duhamel 2015/2016.</p>
146	7.10	Mise à disposition d'équipements sportifs- signature d'une convention avec l'I.M.E.	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b> – Reconduction de la convention pour une durée de 4 ans. La mise à disposition de cet équipement aux établissements scolaires se fait à titre gracieux.</p> <p><b>Pierrick Morin</b> remarque que le terrain de l'IME sert de terrain d'entraînement au club de Base-ball. Il demande quand le nouveau terrain sera fait et ce qu'il en est de l'hypothèse de la Mélinais ?</p> <p><b>Bruno Maisonneuve</b> déclare que les engagements qui ont été pris seraient tenus.</p> <p><b>Pierre Méhaignerie</b> remarque que les collectivités s'engagent (pour des raisons d'économie notamment) dans un mouvement de mutualisation et que cet esprit de mutualisation doit s'appliquer. La commune de La Guerche dispose d'un terrain de base-ball, la construction d'un terrain de compétition coûte entre 500 et 600 000 €. L'investissement dans un tel terrain pour les 30 joueurs Vitréens pose question. Il signale que la Ville s'est engagée à prendre en charge les frais de déplacements vers La Guerche. Il rappelle également que l'engagement de la ville porte sur un terrain d'entraînement simple et non sur un terrain</p>

			<i>de compétition.</i>
<b>147</b>	7.10	Revalorisation des tarifs d'utilisation des salles et terrains de sports	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Revalorisation des tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> .07.2015 avec une augmentation de 1%.
<b>148</b>	7.10	Revalorisation de la redevance pour les locaux BMX	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Revalorisation des tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> .07.2015 avec une hausse de 1% et révisable au 1 <sup>er</sup> juillet de chaque année.
<b>149</b>	7.1	Revalorisation redevance occupation des locaux du groupe scolaire Jean Guéhenno appliquée à l'ADAPEI pour l'IME	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Approbation de la nouvelle tarification à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2015, révisable chaque année au 1 <sup>er</sup> juillet.
<b>150</b>	7.5	Attribution des subventions pour le sport de haut niveau	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Répartition des sommes avec versement d'un premier acompte de 50 % le 1 <sup>er</sup> .09.2015 et le solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2016.
<b>151</b>	7.5	Subvention exceptionnelle Aurore Rugby Club de Vitré	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Aide exceptionnelle de 250€ accordée à l'Aurore Rugby Club.
<b>152</b>	7.5	Subvention exceptionnelle Judo Club du Pays de Vitré	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Aide exceptionnelle de 700€ accordée au JCPV.
<b>153</b>	7.5	Subvention exceptionnelle Vitréenne Volley-Ball	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – aide financière exceptionnelle de 200€ pour la Vitréenne Volley-Ball.
<b>154</b>	7.5	Subvention sports- Répartition de l'enveloppe réservée aux établissements scolaires du 2 <sup>nd</sup> degré	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Approbation de la répartition des 15 000€ entre les collèges et lycées au prorata du nombre d'élèves.
<b>155</b>	7.5	Rectificatif de la subvention annuelle attribuée à l'Echiquier Vitréen	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – rectificatif à la subvention allouée en 2013 et 2014 : le critère niveau n'était pas pris en compte (+ 200 € par année soit 400 €).
<b>156</b>	7.5	Rectificatif de la subvention annuelle attribuée au Tennis Club Vitréen	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – La subvention annuelle n'avait pas prise en compte le critère lié au niveau régional 2 pour 1 équipe en 2014 : régularisation de cette situation par le versement de 500€ au Tennis Club Vitréen.
<b>157</b>	7.1	Revalorisation des tarifs des musées de Vitré	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Revalorisation des tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> .09.2015.
<b>158</b>	7.1	Tarif visite « Mais qui est l'inVitré mystère ?	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Tarification des visites organisées tous les vendredis et samedis à 15h du 17.07 au 15.08 proposées par deux comédiens professionnels pour un parcours ludique de découverte de la ville, au départ du château, au tarif plein de 6€, 4€ pour les enfants de 12 à 18 ans et gratuit pour les moins de 12 ans.
<b>159</b>	7.10	Convention avec l'Association « les Compagnons de Braëlle »	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Approbation de la convention d'intervention de l'association, dans le cadre d'animations organisées par le service Ville d'Art et d'Histoire, 4 fois par an maximum contre un défraiement de 200€ TTC.



160	7.5	Subvention exceptionnelles Partage Entraide / Lycée Bertrand d'Argentré	<p>a) <b>Approuvé à l'unanimité</b> - Versement d'une subvention exceptionnelle de 5000€ à l'association Partage Entraide Vitréais pour l'acquisition de matériel.</p> <p>b) <b>Approuvé à l'unanimité moins 9 abstentions</b> - Versement d'une subvention exceptionnelle de 2000€ au Lycée Bertrand d'Argentré (voyage à Canadaigua (USA) en avril 2015.</p>
161	1.1	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	<b>Pour information du Conseil.</b>
162	1.5	Marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage / COFELY	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Suite audit du marché en cours : établissement d'un protocole transactionnel avec la société COFELY. Etablissement d'un avoir correspondant au solde final (estimation de l'avoir au bénéfice de la ville : 99 634.80 € HT).
63	1.7	Mission d'AMO pour la convergence des SIG : convention de participation aux frais	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Approbation de la convention : le Syndicat d'urbanisme est désigné coordonnateur de l'opération pour la mission d'AMO, le Syndicat d'urbanisme met ainsi gratuitement à disposition son ingénierie. Les collectivités financent à part égale la mission d'AMO à hauteur des dépenses réelles, déduction faite d'éventuelles subventions et/ou participations.

164	3.3	Convention de concession de places de stationnement	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b> – Approbation d'une convention de concession de 8 places de stationnement sur le parking Pierre Lemaître, à titre gratuit pour les 2 premières places. Les 6 autres étant concédées au prix de 600€/place/an pour une durée de 15 ans, renouvelable.</p> <p><u>Anthony Morel</u> précise que les travaux de l'immeuble Duguesclin sont en cours : dans une semaine commenceront les travaux de déconstruction de l'immeuble sauf le rez-de-chaussée qui sera conservé, l'immeuble sera ensuite reconstruit avec un étage supplémentaire.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> signale que les crédits du FEDER devraient arriver à partir de septembre (à Vitré Communauté) ces crédits seront utilisés pour l'aménagement des centres bourgs et des centres villes : une délibération fixant les conditions d'intervention sera prise par Vitré Communauté en septembre. L'objectif étant de rénover les immeubles vides en centre, si il n'y pas d'investisseurs privés de trouver des organismes HLM pour créer du logement social.</p> <p><u>Hervé Utard</u> remarque que s'il s'agit d'investissement par des privés, le FEDER n'interviendra pas.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> répond que s'il s'agit de créer du logement locatif social le FEDER interviendra même sur des opérations privées. Il souhaite plus de logements réhabilités et moins de logements neufs. Il signale que la Ville a fait appel au cabinet URBANIS du fait de la complexité de ces dossiers de réhabilitation.</p> <p><u>Anne Charlot</u> signale qu'Espacil a relevé les problèmes d'accessibilité qui sont difficiles à régler dans les secteurs anciens.</p> <p><u>Bruno Maisonneuve</u> : concernant le stationnement il signale l'application d'un nouveau texte sur la dépénalisation du stationnement. Par exemple à Vitré si on ne met pas d'argent dans l'horodateur on se verra appliquer un forfait post stationnement d'un montant équivalent à une journée de stationnement, soit 5 €. La commission des affaires générales demande s'il est possible de plaider pour la non application de ce texte. Si malgré cela le texte s'applique il faudra que le montant du forfait journalier arrive entre 15 et 17 €.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> remarque que l'association des Maires a demandé que l'on tienne compte de la diversité des situations des communes.</p> <p><u>Bruno Maisonneuve</u> signale que certaines communes ont confié la gestion de leur stationnement à des sociétés privées.</p>
-----	-----	---	---

			<p><b>Pierrick Morin</b> sur la question de concession de places dans un parc existant pense que cela altère encore la capacité de stationnement dans les communes, considérant que les places du PEM seront prises en début de journée par les abonnés du TER (signale que l'augmentation des trains TER risque d'augmenter de façon notable le nombre des abonnés), il s'interroge sur l'opportunité de donner ce type d'autorisation.</p> <p><b>Anthony Morel</b>, la réglementation a changé il n'y a plus de taxe pour non création d'aires de stationnement mais l'obligation de trouver du stationnement à moins de 150 m, il va falloir trouver une solution à court terme sinon il n'y aura plus de cœur de ville.</p> <p><b>Pierrick Morin</b> rappelle que les vacances dans les logements sociaux sont très importantes au centre-ville donc pas de pression. Dans le même temps si ces immeubles demeurent vacants peut-être est-ce le problème du manque de stationnement.</p> <p><b>Pierre Méhaignerie</b> mentionne les 600 places créées dans le cadre du PEM : cela doit donner de l'aisance sinon il ne serait pas possible de rénover le centre-ville.</p> <p><b>Marie-Annick Bouquay</b> explique que les maisons en centre-ville ont été très découpées, aujourd'hui on recherche de plus grands espaces et pour cela on regroupe les appartements cependant l'évolution est lente. Ces appartements plus grands pour le même nombre d'occupants devraient à terme alléger les demandes en stationnement résidentiel.</p>
165	3.1	Echange terrain – zone des Boufforts - Ville de Vitré / M. Bouillon	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b> – Echange foncier entre la Ville et M. BOUILLON Gérard. Frais d'échange répartis à 50/50 entre les deux parties.</p> <p><b>Pierrick Morin</b> remarque que sur la parcelle de M. Bouillon (en face des Boufforts) il existe une pièce d'eau qui a été comblée et s'interroge sur la compensation de cette disparition (pour respecter la zone humide) ?</p> <p><b>Anthony Morel</b> répond qu'il ignore de quand date ce comblement. La pièce d'eau ne figure pas sur les cartes du PLU.</p>
166	3.1	Echange terrain - Ville de Vitré – M. de Courville	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b> – Echange foncier entre la Ville et M. de COURVILLE. Frais d'échange pris en charge par la Ville.</p>
167	3.6	Convention de servitudes – Ville de Vitré / RTE – ligne 90 000 volts	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b> – Formalisation d'une convention de servitude suite à la délibération prise lors du Conseil municipal du 27.06.2013 : dossier de DUP transmis par RTE.</p>

168	3.2	Vente ville de Vitré / Mme GONDARD	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b> – Déclassement d'une portion de terrain du domaine public vers le domaine privé pour une vente au prix de 1€/m2, soit environ 258€.</p>
169	1.4	Convention opérationnelle Ville de Vitré / EPFR de Bretagne – Forum de la Trémoille	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b> – Approbation d'une convention « opérationnelle » avec l'EPFR définissant l'ensemble des engagements de chacune des deux parties. Celle-ci prendra fin à l'achèvement de la durée du portage foncier du dernier bien acquis, sachant que la durée maximum de portage est fixée individuellement pour chaque bien à 10 ans.</p> <p><u>Pierrick Morin</u> se déclare satisfait qu'après avoir été combattu par Vitré Communauté ; l'EPF soit choisi par la Ville pour suivre ce dossier.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> répond que sur le fond, l'EPF fait du bon travail et mène une action nécessaire mais qu'il existe un problème dans l'application de la politique foncière au niveau des communautés (taxe sur les entreprises de 500 K€ par an), il n'y a pas nécessité d'un nouvel échelon. Pierre Méhaignerie explique le pourquoi de cette opération : il y a 600 K€ de travaux à faire sur le centre commercial sans certitude sur les résultats, actuellement plusieurs commerces sont fermés. La décision de faire appel à l'EPF résulte de plusieurs réunions où ont été étudiées toutes les possibilités : abattre à l'Est et faire du logement, extension de la résidence La Trémoille... Il existe une demande forte d'appartements de la part de personnes âgées qui recherchent ascenseur et lumière mais aussi de la part de cadres (travail du conjoint facilité par la possibilité d'utiliser les TER situés à proximité...</p> <p><u>Pierrick Morin</u> remarque que le premier projet RPA a « capoté » car dispendieux et pharaonique.</p> <p><u>Anthony Morel</u> : il est resté à l'étape esquisse.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> : aujourd'hui il fait réfléchir sur un habitat partagé.</p> <p><u>Anne Charlot</u> complète : un habitat adapté.</p>
170	2.1	ZAC de la Roncinière - CPAPE Habitat modification	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b> – Approbation du nouveau CPAPE permettant d'apporter plus de souplesse dans la réalisation des projets. Celui-ci annule et remplace le précédent approuvé par délibération du Conseil municipal du 16 octobre 2014.</p> <p><u>Anthony Morel</u> fait un point rapide sur la commercialisation de la ZAC de la Roncinière : 16 lots vendus et 21 réservés. Il signale que 91 permis ont été déposés depuis le début de l'année dont 52 maisons au cours du 2<sup>e</sup> trimestre.</p> <p><u>Hervé Utard</u> demande que du fait des</p>

			<p>changements de normes les comparaisons soient faites par rapport à 2013</p> <p><b>Anthony Morel</b> répond qu'en 2013 l'offre n'était pas comparable, il y avait seulement la Massonnais, aujourd'hui il y a des opérations privées + la Roncinière, les permis sont à la hausse et les artisans locaux se réjouissent de cet état de fait.</p> <p><b>Pierre Méhaignerie</b> remarque que jusqu'ici le développement des communes rurales n'était pas gêné par le développement de Vitré : maintenant ces communes ont peur de Vitré car les prix entre Vitré et les communes se rapprochent</p> <p><b>Anthony Morel</b> remarque qu'à Chateaubourg la commercialisation fonctionne aussi, Vitré n'est plus le seul pôle d'attractivité.</p> <p><b>Jean-Yves Besnard</b> se fait l'écho des fêtes de quartiers où il est systématiquement signalé des problèmes de stationnement (notamment pour le logement social où le nombre de places est limité) mais aussi pour des problèmes de voisinage zones habitation/zone activités : les riverains ne supportent plus les contraintes.</p> <p><b>Anthony Morel</b> confirme que pour le logement social il est prévu une place de stationnement par logement, ceci pour des raisons de budget : 1 place de stationnement coûte environ 8 000 €, les subventions sont à la baisse, le logement social jongle avec des équilibres très précaires. Il signale en outre que pour les commerces on est de moins en moins exigeant sur les places à créer.</p> <p><b>Pierrick Morin</b> propose une autre façon d'appréhender le stationnement : les rez-de-chaussée deviennent zones de stationnement.</p> <p><b>Pierre Méhaignerie</b> constate que ce n'est pas beau.</p> <p>Mais efficace rétorque <b>Pierrick Morin</b>.</p>
171	5.7	Mutualisation du service ADS	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b> – Approbation de la convention liant Vitré Communauté et la Ville. Le niveau 1 de prestation est retenu, le service instructeur assurera le suivi de tous les dossiers et accompagnera la ville en matière de police d'urbanisme en dressant les PV de constatation d'infraction.</p> <p><b>Pierre Méhaignerie</b> remarque que l'Etat demande aux collectivités territoriales de maîtriser leurs dépenses de fonctionnement mais le transfert de la gestion des droits des sols se fait sans transfert de</p>

			<p>ressources. Par ailleurs les normes d'encadrement font que pour l'extension de la piscine et la base nautique, Vitré Communauté est obligée de créer une dizaine de postes.</p> <p>Anthony Morel rappelle que les transferts de compétence Etat se font sans transfert de charges car les ADS étaient déjà de la responsabilité des communes.</p>
172	7.2	TLPE – Approbation tarifs 2016	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b> – Approbation des tarifs appliqués en 2015 pour 2016, maintien de l'exonération mise en place par la délibération du CM du 30/06/2011 sous certaines conditions.</p> <p><b>Pierrick Morin</b> s'étonne que des dérogations pour la pose des banderoles soient faites pour certaines associations seulement.</p> <p>Réponse de <b>Jean-Luc Veillé</b> la seule dérogation concerne le don du sang. Les banderoles en travers des rues sont mises pour toutes les associations dans l'ordre d'arrivée des demandes.</p> <p><b>Jean-Yves Besnard</b> s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'affichage pour la manifestation Cœur et Santé.</p> <p><b>Jean-Luc Veillé</b> propose de ne plus mettre de banderoles (grilles du Parc et place de la Gare) même pour le don du sang.</p> <p><b>Bruno Maisonneuve</b> signale la pose de panneaux éclairés de nuit (les services vérifient).</p> <p><b>Pierre Méhaignerie</b> souhaiterait la mise en place d'autres panneaux d'information (3/4 panneaux numériques pour assurer l'information et répondre aux demandes des associations). Il souhaite revoir l'Architecte des Bâtiments de France pour obtenir son aval.</p>
173	3.5	Autorisation – Stade municipal « Espace partenaire » de l'ASV	<p><b>Approuvé à l'unanimité moins 5 abstentions et 1 vote contre</b> - Autorisation donnée à l'ASV de déposer un permis de construire pour la réalisation de cet espace partenaire, (une autorisation temporaire sera délivrée à cet effet).</p> <p><b>Anne Charlot</b> s'étonne que ce projet n'ait pas été évoqué pendant les récents travaux de réfection du stade.</p> <p><b>Bruno Maisonneuve</b> répond que le projet ne concernait que le terrain. Le bâti, vestiaires et tribunes, devra être mis aux normes fin 2017. La demande de construction d'un espace VIP montre l'implication du club qui a mené une recherche active de mécénat privé car il n'a pas plus de subvention de la part du Département et de la Région : sans le mécénat il aurait demandé aux collectivités de compenser (Ville et Communauté). La demande de construction du bâtiment VIP</p>

permettra au club de fidéliser ses mécènes.

**Constance Mouchotte** regrette que ce bâtiment soit la propriété d'un club et pas des clubs.

**Pierre Méhaignerie** rappelle que la Vitréenne e aussi des locaux dans cette enceinte.

**Bruno Maisonneuve** note qu'il reste dans l'enceinte du stade un espace vide qui pourrait être cédé à la Vitréenne si elle le souhaite.

**Jean-Yves Besnard** confirme que la fidélisation des partenaires est très importante pour le club. Malgré une recherche difficile du mécénat les responsables n'attendent pas tout de la collectivité.

**Pierrick Morin** rappelle que la Région finance aussi l'ASV.

**Pierre Méhaignerie** rappelle que le stade a été refait car le projet d'urbanisme envisagé (avec déplacement du terrain) n'a pas obtenu l'aval de l'ABF.

**Jacques Coignard** remarque que l'ABF a pourtant donné son accord pour le bâtiment envisagé par l'ASV qui, de son point de vue, est inesthétique.

**Anthony Morel** répond que le bâtiment couvert d'un bardage bois servira de pendant à celui déjà existant à usage de buvette : il n'y a pas d'autres exigences à avoir.

**Hervé Utard** regrette que l'ABF soit plus restrictif pour la construction d'un préau pour abriter les élèves place du Champ de Foire.

**Anthony Morel** rappelle que l'ABF n'était pas opposé au projet de préau.

**Pierre Méhaignerie** a rencontré les chauffeurs de cars scolaires : ils pensent que la meilleure protection est un ciré fluorescent : s'il pleut les chauffeurs ouvrent les bus

**Jacques Coignard** en profite pour interroger sur le devenir du Château Marie par rapport à la communauté d'agglomération

**Pierre Méhaignerie** répond que les membres de VC souhaitent quitter le Château Marie mais souhaitent récupérer leur investissement (bail emphytéotique signé par la ville)

174 3.3 Convention de location – implantation d'un support de communications électroniques – Société ORANGE – Château d'eau la Baratière

**Approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions** – renouvellement de l'autorisation d'implantation d'un support de communications électroniques.

**Paul Lapause** précise que Bouygues et SFR ont passé des accords pour s'associer au travers d'une

			<p>nouvelle entité INFRACOS.</p> <p>La renégociation des conventions est engagée depuis plusieurs années et la commission souhaitait que les contrats nouveaux soient signés (ou au moins négociés) avant le transfert à INFRACOS.</p> <p><b>Pierrick Morin</b> relève que la ville n'a aucun contrôle et aucun moyen de connaître l'impact de ces antennes sur la santé. Pour sa part il regrette la localisation sur les châteaux d'eau (impact non maîtrisé sur l'eau)</p> <p><b>Pierre Méhaignerie</b> note que lors d'une réunion avec Orange en présence de Michèle Pracht les responsables d'Orange ont relevé que la ville de Vitré était la plus difficile des collectivités auxquelles ils étaient confrontés. Si les problèmes continuaient Orange menace de renoncer au programme de câblage et d'investissement sur la commune.</p> <p><b>Michèle Pracht</b> fait 3 remarques :</p> <p>Dans la nouvelle convention le preneur <u>devra solliciter</u> la reconduction  « La ville pourra demander une simulation des champs magnétiques » remplacée par « ...demandera systématiquement ... »  Il n'y a pas de communication liée à la santé dans le domaine de la téléphonie mobile pour elle, la solution passe par un bon usage et de bons réflexes (ex éviter de laisser 1 portable allumé la nuit à proximité du lit ...)</p> <p><b>Paul Lapause</b> précise que des mesures de champ ont été effectuées : à ce jour elles donnent 3 à 4 volts par m, la tolérance est de 40 volts par m. Lorsque l'on parle de dangerosité du téléphone portable il faut également prendre en compte d'autres éléments : par exemple les ampoules fluo-compact que dégagent 20 volts par mètre.</p>
175	3.3	Convention de location – implantation d'un support de communications électroniques – Société ORANGE – Château d'eau de Beaulieu	<b>Approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions</b> – renouvellement de l'autorisation d'implantation d'un support de communications électroniques
176	3.3	Convention de location – implantation d'un support de communications électroniques – Société BOUYGUES TELECOM – Château d'eau la Baratière	<b>Approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions</b> – renouvellement de l'autorisation d'implantation d'un support de communications électroniques
177	3.3	Convention de location – implantation d'un support de communications électroniques – Société BOUYGUES TELECOM – Centre Culturel	<b>Approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions</b> – renouvellement de l'autorisation d'implantation d'un support de communications électroniques
178	3.3	Convention de location – implantation d'un support de communications électroniques – Société TOWERCAST – lieu-dit « Le Chalet »	<b>Approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions</b> – renouvellement de l'autorisation d'implantation d'un support de communications électroniques



179	1.2	Convention GrDF – mise à disposition de données numériques géo référencées à moyenne échelle, des ouvrages gaz, objet de la concession de distribution publique.	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Approbation d'une convention de mise à disposition qui définit les modalités techniques et financières de la communication des données numérisées des réseaux de distribution gaz sur Vitré. Les données seront fournies, par voie électronique, à la Ville dans un délai d'un mois à réception de la convention signée puis annuellement pendant la durée de la présente convention. Celle-ci comprend la fourniture d'une édition annuelle prise en charge par GrDF, toute autre édition complémentaire sera facturée. La durée de la convention est fixée à 2 ans à compter de la date de sa signature, le renouvellement est automatique par période de 1 an.
180	8.3	Convention Conseil général 35 / Ville de vitré – aménagement de la rue de Rennes	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – convention avec le Département pour l'aménagement de l'entrée de ville route de Rennes et la sécurisation de la circulation cycliste et piétonne. Participation du Département : 60 200 € HT.
181	8.9	Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Ecole du Louvre	<b>Approuvé à l'unanimité</b> : renouvellement de la convention pour une troisième année : cycle de 5 séances de 1H30 sur le thème : « Un luxe à la française : mode et art de vivre à l'entre-deux-guerres ».
182	7.10	Intervention de l'association Espace vital « Yoga du rire » à la Médiathèque dans le cadre de l'ouverture « spécial bac »	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Organisation d'une intervention de l'Association Espace vital « Yoga du rire » le 11.06.2015 de 10h30 à 11h15 pour un coût total de 90€.
183	4.1	Mises à disposition de personnel	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – approbation de deux mises à disposition, celle du Directeur général des services de Vitré-Communauté auprès de la Ville et celle d'un adjoint administratif du service urbanisme de la Ville auprès de Vitré Communauté.
184	4.1	Tableau des effectifs	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – modification du tableau des effectifs : avancements de grade (promotion interne et suite examen professionnel), transfert service Urbanisme à Vitré Communauté et aménagement des rythmes scolaires adaptation de temps de travail. <i>Pierrick Morin s'interroge sur le recrutement sur des postes précédemment occupés par des contrats aidés : les anciens contrats aidés sont-ils reçus ?</i> <i>Anne Charlot répond que s'ils sont candidats, ils sont reçus.</i> <i>Pierrick Morin récuse cette affirmation : il fournira à Anne Charlot des noms.</i>
185	4.1	Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – fixation de la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune.
186	4.2	Contrat de travail à durée indéterminée	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Signature d'un contrat de travail à durée indéterminée à compter du

			7.09.2015 avec M. Gwénohé ALLAIN au grade d'Attaché de conservation du patrimoine.
187	4.1/4.2	Règlement et charte de formation Ville et C.C.A.S.	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – Adoption du règlement et de la charte de formation de la Ville et du C.C.A.S. définissant les droits et obligations des agents de la collectivité, dans le respect de la loi.
188	7.5	Convention pour le financement de l'Association « Loisirs Pluriel »	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – <i>Renouvellement de la convention sur les mêmes bases et ce, pour une période de 3 années.</i>  <b>Carol Anne Chehabeddine</b> précise que Loisirs pluriels dispose pour son centre de loisirs de 20 places dont 10 handicapés et a accueilli 65 enfants au cours de l'année 2014.
189	3.2	Décision de principe concernant l'implantation d'un hôtel de type Mercure, rue de la Trémoille à Vitré et la cession de la propriété communale concernée par le projet	<b>Approuvé à l'unanimité</b> – avis favorable sur le principe de l'implantation d'un hôtel type Mercure, rue de la Trémoille à Vitré, de céder le bien communal susvisé à Monsieur FERRÉ ou à toute société qu'il pourrait constituer à l'effet de réaliser son projet et d'indiquer le prix de cession lors de la séance du Conseil municipal de septembre 2015 dans la limite (marges de négociation incluses) de l'estimation rendue par avis du service des Domaines en date du 15.04.2015.  <b>Pierre Méhaignerie</b> explique que le projet n'est pas encore abouti, il y a probablement des contraintes archéologiques sur les surfaces complémentaires à construire. Il a souhaité que tous les élus visitent le site (propriété privée et bâtiment communal) afin de bien visualiser le projet.  <i>Dans un premier temps il y a nécessité de savoir si les architectes peuvent continuer à travailler sachant que l'hôtelier estime que le projet ne peut être viable qu'à partir de 50 chambres (d'où la nécessité de construire).</i>  <i>Pierre Méhaignerie note que ce projet présente un inconvénient : le prix mais qu'il répond aussi à une meilleure diversité de l'offre (demande en provenance des entreprises notamment). Il dispose de plusieurs atouts : à proximité de la gare, il concourra à la vitalité du cœur de ville, permettra le développement touristique de la ville.</i>  <i>La sauvegarde de la vitalité du cœur de ville est l'un des enjeux du mandat. Les engagements concernent : le dynamisme économique du cœur de ville, dynamisme du secteur public, recherche d'une identité patrimoniale et convivialité. Il signale qu'en sa qualité de Président de la Conférence des Villes de Bretagne il a pu constater que les cœurs de villes représentent une angoisse pour les Maires qui s'inquiètent de leur paupérisation.</i>  <i>La dynamique économique sera apportée par la</i>

		<p>construction du B3000 (100 à 150 salariés), l'implantation de l'hôtel (25 salariés), de services en centre-ville (NEOTOA, Bureau information Jeunesse...).</p>
--	--	---

Le débat n'est pas terminé, aujourd'hui il demande au Conseil de se positionner sur un principe, le prix de vente sera déterminé, dans l'enveloppe prévue par les domaines, et suivant les contraintes du projet : amiante, archéologie... Il souhaite que les négociations aboutissent en septembre.

**Pierrick Morin** s'inquiète du maintien de la « coulée verte » côté place Saint-Yves.

**Pierre Méhaignerie** répond que le projet n'aura pas d'incidence sur l'aménagement existant. L'ABF a donné un avis favorable sur l'implantation de l'hôtel mais les travaux d'extension nécessaires pour atteindre les 50 chambres doivent être étudiés au regard des contraintes archéologiques.

**Marie-Annick Bouquay** précise que sur le plan d'alignement de 1842, la destruction de l'enceinte ville et de la tour située sous les archives avait déjà eu lieu.

## Questions diverses :

Interventions de **Pierrick Morin** :

- 1) s'inquiète de l'abattage d'un cèdre au jardin du parc,
- 2) intervient à nouveau sur le problème des déchets contenant de l'amiante déposés à la déchetterie : l'exploitant doit prendre des mesures de protection à l'égard des salariés qui les manipulent.

**Anthony Morel** répond que le personnel est formé et préparé mais que ce n'est pas satisfaisant, le SMICTOM en est conscient.

**Anne Charlot** remet au Maire un chèque de 5 000 € au titre du fond de soutien à la création d'Atlas de la Biodiversité Communale.